



PROCES VERBAL Relevé des délibérations du Conseil d'Administration

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le DEUX du mois d'Avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 25 Mars 2024, s'est réuni en session ordinaire au Mont-Dore sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.



Etaient présents :

Mesdames Brigitte DECHAMBRE, Céline SOUCHAL, Messieurs Roger DUMONTEL, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Daniel LALLOZ, Henri VALETTE.



Secrétaire de séance : Monsieur Henri VALETTE

Nombre de Membres : En exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 8 - Pouvoirs : 1

Absents / Excusés : Mesdames Camille MARTIN, Véronique PISSAVY, Messieurs François CONSTANTIN (Pouvoir à Monsieur Henri VALETTE), Michel POUGHON

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.



13_2024 : Budget Primitif – CIAS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour gérer la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2024 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration

➤ APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

* Dépenses _____ 307 000.00 €

* Recettes _____ 307 000.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Dépenses _____ 0.00 €

* Recettes _____ 0.00 €

14_2024 : Activités Printemps 2024 - Service Jeunesse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice de la compétence Action sociale de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n°23 / 2022 en date du 22 Septembre 2022 validant la politique tarifaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée des activités proposées pour le Printemps 2024 et de leurs tarifs :

- Soirée Ados – Mercredi 17 Avril 2024 – dès 12 ans – 15 places disponibles
 - ➔ Un après-midi ESCAPE GAME « Le Manoir des sœurs Aubépine » et « Tokyo Express » à la Bourboule
 - ➔ En début de soirée, deux parties de Bowling au Mont-Dore

QF	≤ à 500€	501€ à 700€	701€ à 1100€	≥ à 1101€
Coût par enfant	10 €	13 €	19 €	22 €
39,46 €	12 €* 12 €	15 €* 15 €	21 €* 21 €	24 €* 24 €

**tarif hors territoire*

- Escapade nature et Natation à Super-Besse – Les 15, 19, 23, 25 et 26 Avril 2024 – dès 10 ans – 15 places disponibles
 - ➔ Stage de cinq jours comprenant des sessions de natation le matin au Centre Aqualudique des Hermines avec une heure de cours pour « Apprendre à nager » les 19, 23, 25 et 26 Avril 2024
 - ➔ Balades guidées en pleine nature avec une accompagnatrice en montagne incluant des explorations au Col du Guéry, à la Croix Saint-Robert, dans la Vallée de Chaudfour et au Col de Geneste le 15 au Matin et les 19, 25, 26 Avril 2024 après-midis
 - ➔ Activités multisports les 15 et 23 Avril 2024 après-midi

QF	≤ à 500€	501€ à 700€	701€ à 1100€	≥ à 1101€
Coût par enfant	15 €	19,70 €	29,60 €	34 €
34,25 €	25 €* 25 €	29,70 €* 29,70 €	39,60 €* 39,60 €	44 €* 44 €

**tarif hors territoire*

- Laser Game et Natation à La Bourboule – Les 16, 18, et 20 Avril 2024 – dès 10 ans
 - ➔ Activités multisports les matins des 16 et 18 Avril 2024
 - ➔ Laser Game le matin du 20 Avril 2024 au Parc Fenestre
 - ➔ 2 heures de natation les après-midis des 16, 18 et 20 Avril 2024 au Pôle aquatique SANCY'O de La Bourboule

QF	≤ à 500€	501€ à 700€	701€ à 1100€	≥ à 1101€
Coût par enfant	6 €	7,40 €	11 €	13 €
23,30 €	12 €* 12 €	13,40 €* 13,40 €	17 €* 17 €	19 €* 19 €

**tarif hors territoire*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les programmes présentés ;
- VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

15_2024 : Candidature au Plan « Garantir une réponse aux personnes sans solution »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice de la compétence Action sociale de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant le Plan « Garantir une réponse aux personnes sans solution » ;

Considérant la circulaire du Ministère des Solidarités en date du 7 Décembre 2023 ;

Considérant l'information transmise par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes en date du 28 Mars 2024 ;

Monsieur le Président informe les membres présents que *pour « garantir une réponse aux personnes sans solution », le Président de la République a annoncé, lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, un plan de création de 50 000 solutions médico-sociales pour les enfants et les adultes handicapés, et que les modalités de mise en œuvre de ce plan, qui doit se déployer sur la période 2024-2030, sont définies dans une circulaire du ministère des Solidarités du 7 décembre 2023. »*

Monsieur le Président rappelle qu'à ce jour, le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy dispose uniquement de 26 places pour personne âgées. En 2013 et en 2019, une demande de dérogation pour accueillir une personne âgée de moins de 60 ans et handicapée avait déjà été adressée à l'Agence Régionale de Santé sans retour favorable.

Monsieur le Président explique que l'Infirmière Coordinatrice du Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy reçoit quelques demandes pour des personnes âgées de moins de 60 ans porteuse d'handicap et ayant besoin de soins de nursing quotidiens auxquelles elle ne peut répondre favorablement.

Monsieur le Président précise que le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy est le seul Service de Soins Infirmiers A Domicile du secteur à ne pas posséder de places pour personne handicapée.

Monsieur le Président propose de solliciter l'Agence Régionale de Santé pour l'ouverture d'une ou deux places pour personnes handicapées.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile étant de garantir le maintien à domicile des personnes dans les meilleures conditions, cette création de places pour personnes handicapées permettrait de remplir pleinement cette vocation auprès de tous les publics que le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy est en mesure d'accueillir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'ouverture de places supplémentaires pour accueillir des personnes handicapées au sein du Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy ;
- AUTORISE son Président à candidater auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Plan « Garantir une réponse aux personnes sans solution » ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.